



Election 2023  
Conseil d'administration du CAES du CNRS  
(Comité d'action et d'entraide sociales)



Engagé au quotidien aux côtés du personnel de  
la recherche publique

## Le Comité d'action et d'entraide sociales (CAES)

Le CAES du CNRS a été créé par les organisations syndicales en 1957. Association Loi 1901 regroupant tous les personnels actif·ve·s et retraité·e·s du CNRS, le CAES fonctionne comme un Comité d'Entreprise pour gérer les activités sociales, culturelles et sportives au service des agentes et des agents, et ce grâce à une subvention annuelle et une mise à disposition d'agent·e·s du CNRS et de locaux accordés par la direction du CNRS. Les agent·e·s et les retraité·e·s du CNRS en sont ouvrant droit, leurs conjoint·e·s et enfants sont ayants droit.

- Le CAES permet d'avoir accès à des activités culturelles et sportives au niveau local et national ;

- Le CAES met à votre disposition ses centres de vacances ou des centres extérieurs partenaires ;

- Le CAES propose chaque année un ou plusieurs voyages vers des destinations internationales ;

- Le CAES développe des activités spécifiques pour l'enfance (centres aérés, colonies de vacances) ou vers les adolescents (colonies de vacances, séjours linguistiques, formation BAFA...);

- Le CAES aide les familles en grande difficulté en proposant des prêts « solidarité » sans intérêt ;

- Le CAES agit pour les personnes en situation de handicap (aides à l'équipement, accompagnement spécialisé dans les centres de vacances propres ou partenaires, ...);

- Le CAES gère plusieurs prestations pour le compte du CNRS : CESU, chèques vacances, ... ;

- Le CAES par son aide modulée en fonction des revenus et des compositions familiales, favorise la mixité sociale.

## Le CAES, c'est un fonctionnement démocratique :

Le fonctionnement démocratique de l'association est basé sur des structures élues au niveau national (CA - Conseil d'Administration) et local (CLAS - Comités Locaux d'Action Sociale). Les CLAS nomment en leur sein des représentants aux CRC (Comités Régionaux du CAES).

Le SNCS-FSU a toujours agi pour que toutes les organisations syndicales soient représentées au Bureau National du CAES par des membres titulaires ou invités en fonction de leurs résultats à l'élection du CA et pour qu'elles signent au début du mandat un accord de gestion qui permette un fonctionnement consensuel donc non-partisan du CAES au profit de tous les agent·e·s et retraité·e·s. Au cours des quatre derniers mandats, les élu·e·s SNCS-FSU ont exercé des responsabilités importantes au CAES du CNRS : deux Présidents, un Secrétaire Général et deux Trésoriers ainsi que plusieurs présidences de commissions.

## Les moyens financiers et humains du CAES sont insuffisants :

La relation avec le CNRS est basée sur l'application d'une convention de quatre ans qui définit les droits et devoirs des partenaires et l'attribution d'une subvention pour activités diverses de l'ordre de 6 millions d'€ versée chaque année par le CNRS au CAES. La convention qui arrivait à échéance le 31 décembre 2019 a été exceptionnellement renégociée pour 5 ans. Le prochain mandat aura à charge de négocier la nouvelle convention en 2024.

Alors que la subvention du CNRS est proche de la stagnation, notre revendication est d'obtenir un budget de 1% de la masse salariale. C'est la condition pour que le CAES puisse offrir à tous les personnels titulaires, contractuels ou retraités et à leurs familles les meilleures activités possibles.

Le CAES gère à la fois des personnels salariés de l'association et des agent·e·s mis à disposition par le CNRS. C'est ce qui permet de faire fonctionner le siège à Vincennes et les 18 régions du CAES, ainsi que ses centres de vacances. Depuis dix ans, l'administration du CNRS a réduit le nombre de personnels mis à disposition, obligeant ainsi le CAES à compenser en créant des postes de statut privé qui pèsent financièrement sur l'association. Cette volonté de réduire les moyens du CAES met en péril son existence à moyen terme.

## Le CAES, l'affaire de tous les personnels

Le SNCS-FSU défend la recherche publique et ses personnels. L'action sociale fait partie des droits des personnels qui leur permettent de bénéficier d'activités participant à leur bien-être. Il est fondamental que l'action sociale reste gérée par les personnels, grâce au bénévolat de certains d'entre eux, et non pas par une sous-traitance extérieure. Risque possible si les personnels ne s'engagent plus dans la gestion du

## Votez nombreuses et nombreux pour que l'action sociale au CNRS reste l'affaire des personnels

### Bilan des élu-e-s SNCS-FSU

L'engagement des élu-e-s SNCS-FSU a été constant tout au long du mandat malgré les difficultés liées à la crise COVID. Que ce soit au niveau de la Trésorerie Nationale ou au sein des commissions où ils interviennent, les élu-e-s se sont mobilisé-e-s pour défendre les intérêts des usagers du CAES tout en préservant l'intégrité de l'association.

### Nos propositions pour le mandat 2023-2027

Le patrimoine du CAES nécessite des investissements importants. La mise à niveau des centres de vacances doit être poursuivie notamment par le réaménagement du hameau 1 de la Vielle Perrotine à Oléron. Le prochain mandat devra mettre en place les conditions idéales pour un plan de rénovation d'ampleur intégrant la transition énergétique.

En parallèle, nous agissons pour renforcer le soutien aux régions et aux CLAS pour leur permettre de remplir pleinement leurs fonctions. Le CA doit être à l'écoute des CLAS qui sont au plus près des besoins des agent-e-s. La révision des règlements intérieurs des sections locales et des régions est une priorité pour le prochain mandat : élections et durée des mandats locaux, composition, responsabilité et organisation, nouvelles règles pour la création et la dissolution. Nous serons attentif-ve-s à une éventuelle restructuration du CNRS qui compliquerait de manière importante le fonctionnement des structures locales du CAES.

Les élu-e-s du SNCS-FSU agiront pour obtenir l'augmentation des moyens financiers et des ressources humaines accordés par le CNRS, tout en veillant au maintien de l'indépendance du CAES et de ses actions.

Nous serons toujours à l'écoute et viendrons en aide aux agents en situation de handicap ou en difficulté temporaire.

Le CAES gère une partie de l'action sociale. Le SNCS-FSU continuera à défendre l'ensemble de l'action sociale au CNRS, qui n'est pas dans les prérogatives du CAES, comme la restauration sociale, l'accès au logement social et aux crèches par l'augmentation des possibilités offertes au personnel du CNRS.

## Toutes les actions des élu-e-s SNCS-FSU tendront à renforcer la solidarité et la mixité sociale

### Votez et faites voter pour la liste SNCS-FSU

ATTENTION, CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE



Election 2023  
Conseil d'administration du CAES du CNRS  
(Comité d'action et d'entraide sociales)

